

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 29 juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2023

N°2023-04-07Quater

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 38
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 6

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023 et le 29 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de Madame Claire AUTHIER-FORT.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – **BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE** : Mme PIGNOCHET Isabelle - **BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE** : M. MEURAILLON André, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme DELAHAYE Françoise, M. DELATTE Benoît, Mme AUTHIER-FORT Claire - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. CHAPPA Patrice – **CHANTILLAC** : M. VEYSSIERE Jean-Marie - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **ÉTRIAAC** : M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : Mme BAUDOIN Line – **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Aurélien - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky – **LE TÂTRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude – **SAINTE-AULAIS-LA-CHAPELLE** : M. HUNEAU Patrick - **SAINTE-BONNET** : Mme POURTAU Sandrine – **SAINTE-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINTE-SOULINE** : Mme MAHIAS Marie-Josèphe - **TOUVÉRAC** : M. HUGUES Jacky – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. CHAIGNAUD Eric.

Pouvoirs :

M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux-Saint-Hilaire) – Mme SWISTEK Florence (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme DELAHAYE Françoise (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. RENAUD Hervé (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. TESTAUD Alain (Lagarde-sur-le-Né) a donné pouvoir à Mme LAGARDE Isabelle (Oriolles).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme GARNEAU Janine (Chillac) – Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre) – M. PETIT Bernard (Oriolles) – M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet) – Mme BRILLANT Maryse (Saint-Félix).

Etaient excusés :

M. DUBOJSKI Michel (Baignes-Sainte-Radegonde) - Mme COURIBAUT Carole (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BOBE Philippe (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. RENAUD Hervé (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. FONTENOY Yann (Barbezieux-Saint-Hilaire) – Mme PAULHAC Laëtitia (Barret) – M. HERROUET Jean-Pierre (Bécheresse) – Mme BELLY Michèle (Coteaux-du-Blanzacais) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. TESTAUD Alain (Lagarde-sur-le-Né) - M. LEMBERT Didier (Montmérac) – M. VARENNE Michel (Salles-de-Barbezieux) – Mme VIALLE Françoise (Salles-de-Barbezieux) – Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac).

AR Prefecture

016-200029734-20230629-DEL_2023_04_07Q-DE
Reçu le 18/07/2023

N°7Quater - Objet : Actualisation de la tarification des repas des cantines scolaires

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération en date du 23 mai 2019 validant l'application d'une nouvelle grille tarifaire de restauration à compter de la rentrée de septembre 2019.

Monsieur le Vice-Président informe que le coût global du repas payé par la CDC 4B en 2018 était de 8.84€.

En 2022, ce coût est passé à 9.70€. Cette augmentation est due principalement aux :

- coût des denrées,
- coût des fluides (gaz, électricité),
- coût du personnel.

A la suite de ce constat, la commission scolaire réunie le 21 juin 2023 a travaillé sur une nouvelle grille tarifaire.

La proposition de la nouvelle grille tarifaire est basée sur le quotient familial (QF) pour tenir compte des revenus des foyers, avec la création de 3 tranches. De même, afin de faciliter la gestion des absences, le paiement « au forfait » est abandonné.

La commission a validé les tarifs présentés ci-dessous :

AR Prefecture

016-200029734-20230629-DEL_2023_04_07Q-DE
Reçu le 18/07/2023

PROPOSITION TARIFS AU 1er SEPTEMBRE 2023

CATÉGORIES	TOUTES ÉCOLES	COLLÈGE DE BAINES
Elèves - Tarif au repas	Tranche 1 (QF < 300) 2.00 €	3,30 €
	Tranche 2 (301 < QF < 650) 3.15 €	
	Tranche 3 (QF > 651) 3.30 €	
Elèves Tarif au forfait 4j / semaine	SUPPRIMÉ	
Enseignants, Adultes, Adultes ALSH	5,00 €	
Personnels Collège de Baignes (personnel vie scolaire et agents du Département)		3,30 €
Enfants ALSH et école multisports et numérique *	3,10 €	
Stagiaires rémunérés et non rémunérés	Gratuit	
Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) Stagiaire Education Nationale	3,30 €	
Agents intercommunaux	Avantage en nature	

* Tarif applicable jusqu'au 31 décembre 2023.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité avec 2 voix contre et 10 abstentions :

- valide l'application de la nouvelle grille tarifaire, telle que présentée ci-dessus, à compter de l'année scolaire 2023-2024 ;
- se réserve la possibilité de rajouter une tarification supplémentaire au forfait à la suite de l'évaluation de la campagne d'inscription scolaire 2023-2024 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget général

RETIRE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS N°2023-04-07, 2023-04-07Bis et 2023-04-07Ter.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le : 18 JUIL. 2023
 Publié ou notifié le : 20 JUIL. 2023
 Touvérac, le 18 JUIL. 2023

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 18 juillet 2023
 le Président,
 Jacques CHABOT

AR Prefecture

016-200029734-20230629-DEL_2023_04_07Q-DE
 Reçu le 18/07/2023

